



**PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

Digne-les-Bains, le 7 décembre 2018

**Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle  
pour la commune de Digne-les-Bains**

Par arrêté interministériel INTE1831446A du 26 novembre 2018, paru au journal officiel du 7 décembre 2018, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la commune de Digne-les-Bains à la suite des **mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) qui se sont produits le 17 mars 2018.**

Les sinistrés disposent d'un **déla**



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Contact presse : 04 92 30 12 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)